

Commission d'Organisation Régionale des Grades

Dossier de candidature à la fonction de Juge de la CORG en 2026/2027

Démarches administratives :

- Dossier à remplir de manière exhaustive (données personnelles, parcours, grades, expérience)
- Candidature à remettre à la Commission d'Organisation Départementale des Grades de votre Comité d'appartenance avant le **31 mai 2026** pour transmission à la CORG (Secrétariat de Ligue) avant le **10 juin 2026**.

1. Présentation individuelle

Nom : _____ Prénom : _____

Né le : __ / __ / ____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Adresse Mail : _____@_____

2. Parcours du Judoka :

a. Licence :

Club : _____ N° de licence : _____

Comité départemental : _____

b. Grades :

	Date d'obtention		Date d'obtention
1 ^{er} Dan	__ / __ / ____	4 ^{ème} Dan	__ / __ / ____
2 ^{ème} Dan	__ / __ / ____	5 ^{ème} Dan	__ / __ / ____
3 ^{ème} Dan	__ / __ / ____	6 ^{ème} Dan	__ / __ / ____

c. Activités menées (expérience compétition, enseignement, arbitrage, dirigeant, stages techniques suivis...) :

d. Connaissance des Kata et expérience dans leur enseignement

	Connaissance
Nage No Kata	☐ Oui ☐ Non
Goshin Jitsu	☐ Oui ☐ Non
Katame No Kata	☐ Oui ☐ Non
Kime No Kata	☐ Oui ☐ Non

	Connaissance
Go No Sen No Kata	☐ Oui ☐ Non
Koshiki No Kata	☐ Oui ☐ Non
Itsutsu No Kata	☐ Oui ☐ Non

3. Authentification par la CODG des renseignements fournis dans le dossier et plus précisément de la poursuite de l'activité du candidat au service du Judo

Commentaires :

Six heures de formation kata effectuées dans l'année : ☐ Oui ☐ Non

Avis : ☐ Favorable ☐ Réservé ☐ Défavorable

Signature du Président	Signature du Conseiller Technique Fédéral	Signature du secrétaire de CODG	Signature du haut gradé
------------------------	--	------------------------------------	-------------------------

Date et cachet du Comité :

4. Authentification par la CORG des renseignements fournis dans le dossier et plus précisément de la poursuite de l'activité du candidat au service du Judo

Commentaires :

Avis : ☐ Favorable ☐ Réservé ☐ Défavorable

Signature du Président	Signature du Directeur Technique Régional	Signature du secrétaire de CORG	Signature du haut gradé
------------------------	--	------------------------------------	-------------------------

Date et cachet de la Ligue :

5. Information sur la réglementation applicable aux juges des examens de grades

a. Composition

Les membres du jury d'examen seront choisis par le Directeur Technique Régional pour tous les grades (du 1^{er} au 4^{ème} dan), parmi les juges figurant sur les listes, listes entérinées par le Président de la CORG. Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5^{ème} et 6^{ème} dan, les membres du jury seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale établie puis officialisée par le Directeur Technique National après avoir été entérinée par le Président de la CSDGE.

Les membres du jury seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

b. Conditions d'accès

Requis (réf. : mémento corps de juges pour les examens de grades)

- ☞ être 3^{ème} dan minimum,
- ☞ avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de formation de juges (six heures minimum dans la saison sportive),
- ☞ avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins deux examens,
- ☞ avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

Formation

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un ou plusieurs stages de formation spécifique organisés par le département enseignement, formation de la FFJDA à l'issue de ces stages, ils sont labellisés juges régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques et sportifs constituent les listes des juges régionaux.

Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis.

La liste des juges régionaux est actualisée chaque fin de saison sportive puis transmise au national pour officialisation.

Chaque juge doit justifier d'un volume horaire de formation continue de douze heures minimum par saison sportive.

c. Déontologie

Un juge ne peut, lors d'un même examen, assurer sa mission de Jury et se présenter comme candidat ou comme partenaire.

d. Spécificité de la Ligue des Pays de la Loire

Les candidats à la fonction de juge régional validés par leur CODG et la CORG auront, la première année de leur entrée en fonction, le titre de juges stagiaires. Ils officieront sur les examens de 1^{er} et 2^{ème} Dan organisés au sein des Comités Départementaux.

Au regard de leur grade et de leur expérience, ils pourront ensuite se porter candidat pour accéder au groupe des juges officiant au niveau régional (examens pour les 3^{ème} et 4^{ème} Dan). Chaque situation sera étudiée en fin de saison lors de la réunion de la CORG.